

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale Le Lido de Lezoux, après convocations légales en date du 10 décembre 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Gilles MARQUET
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Eliane GRANET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
M. Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Déolinda DE FREITAS	Mr Florent MONEYRON
Mme Marie-France MARMY	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Christian BOURNAT	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Catherine MORAND	Mme Michelle CIERGE
Mr Guillaume FRICKER	Mr Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
Mme Anne-Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme HUGUET Josiane donne pouvoir à Mme GRANOUILLET Danielle
- Mme FORESTIER Annick donne pouvoir à Mr PEYNON Daniel
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France

Absents : M. FRASIAK, Mme VIAL

**VOTE: En exercice : 35      Présents : 28      Représentés : 5      Votants : 33**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : attribution du marché relatif aux travaux de refecton de la toiture du pôle commercial des six pierres a crevant laveine

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE  
REFECTION DE LA TOITURE DU POLE COMMERCIAL DES SIX  
PIERRES A CREVANT LAVEINE**

\*\*\*\*\*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** le marché sans publicité ni mise en concurrence lancé le 26/11/2024 ;

**Vu** le rapport d'analyse des offres quant au classement de l'offre ;

Madame la Présidente rappelle qu'une consultation relative aux travaux de « réfection de la toiture du pôle commercial des Six Pierres à Crevant-Laveine » a été lancée le 26 novembre 2024.

Cette consultation est passée par un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Le marché est conclu pour une durée initiale de 3 mois à compter de la date de notification. Cette durée inclut la période de préparation de 1 mois y compris le repliement des installations de chantier et la remise en état des terrains et des lieux.

Une lettre de consultation a été envoyée le 26 novembre 2024 via le profil acheteur, à l'entreprise CLS COUVERTURE.

La date limite de réception de l'offre était fixée au 09 décembre 2024 à 16h00. Le pli a été reçu dans le délai imparti.

**Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :**

- **d'attribuer et de conclure** un marché relatif à la « réfection de la toiture du pôle commercial des Six Pierres à Crevant-Laveine » avec la société suivante :
- ✓ Réfection de la toiture du pôle commercial des Six Pierres à Crevant-Laveine : CLS COUVERTURE pour un montant de 82 230,00 € HT.
- **de l'autoriser** à signer le marché susvisé ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- **d'engager** toutes les démarches (administratives, techniques et financières) permettant le bon déroulement des prestations et nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires à ces dépenses au budget principal pour 2024.

**AR Prefecture**

063-246301097-20241217-20241217\_17-DE  
Reçu le 19/12/2024

CCEDA  
CC 17.12.2024  
(17)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 19 décembre 2024  
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente